




4.2 PLU - Boissy-sous-Saint-Yon

Règlement graphique – Plan n° 1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2019

Le Maire – Maurice Dorizon



- UA : zone bourg ancien
- UB : zone bourg contemporain
- UY : zone à vocation économique
- UYI : zone à vocation économique
- 1AU : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle mixte
- 2AU : zone d'urbanisation future (constructibilité bloquée)
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteur de carrière - extraction de matériaux

- Zone potentiellement humide (enveloppe d'alerte - source CLE)
- Mur ancien identifié au titre du L151-19 du Code de l'urbanisme
- Itinéraires pédestres - PDIPR
- Orientation d'Aménagement et de Programmation L123-1-4 du Code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC) L113-1 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé (ER) L151-41 du Code de l'urbanisme
- Protection des lisières des massifs forestiers de plus de 100 ha

Emplacements réservés			
	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Équipement public et d'intérêt collectif	Commune	8 000 m ²
2	Équipement public et d'intérêt collectif	Commune	1 030 m ²
3	Équipement public et d'intérêt collectif	Commune	2 900 m ²
4	Voierie et réseaux divers	Commune	1 015 m ²

- Élément de paysage identifié au titre du L151-23 du Code de l'urbanisme
- Élément de paysage identifié au titre du L151-19 du Code de l'urbanisme